

## **Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du 08 mars 2009, 17h00**

Le Président accueille les membres de l'association, en les remerciant pour leur présence à cette assemblée générale par ce bel après-midi de printemps. Il remercie également l'ASPTT pour le prêt de la salle de réunion et de son équipement en vidéo-projection.

L'association compte 48 adhérents. 28 sont présents ou représentés. Le quorum (24) est donc atteint.

### Ordre du jour

#### **1. Rapport d'activité de l'année 2008**

##### Membres, donateurs, fondations et entreprises ayant soutenu les actions de l'association en 2008

- 48 membres (2007: 52)
- 74 donateurs (2007: 57)
- Fondation Cécile Barbier de la Serre
- Fondation d'entreprise Air France
- Fondation d'entreprise Veolia Environnement (soutien obtenu au titre de l'année 2007, mais versé en 2007 et 2008)
- Gemalto (soutien obtenu par l'action d'Eric Levesque)

##### Parrainage de la scolarité des enfants de Sigi Ja :

en 2008, cette opération a été poursuivie pour 34 enfants. Un point récent a été fait concernant le suivi de la scolarité des enfants pris en charge par l'association. A ce jour :

- 13 enfants ont suivi leurs parents dans leur déménagement, et ne sont plus scolarisés à Sigi Ja. Nous n'avons pas d'informations permettant de savoir si ces enfants ont poursuivi leur scolarité dans une autre école. Leur départ a été compensé par la prise en charge de 13 nouveaux élèves.
- 14 enfants sont pris en charge pour la 3<sup>e</sup> année consécutive
- 6 enfants sont pris en charge pour la 2<sup>e</sup> année consécutive
- 7 enfants ont été pris en charge en 2006-2007 et/ou 2007/2008 mais ne le sont plus aujourd'hui, tout en étant toujours scolarisés à l'école Sigi Ja. La situation financière de leurs parents s'étant améliorée, ces derniers ont pu reprendre le paiement des cotisations mensuelles (2500 CFA , soit 3, 80€).

##### Construction d'une salle de classe pour Sigi Ja :

Ce projet n'étant pas prioritaire en 2008, il a été reporté à 2009. C'est en effet pour octobre 2009 que cette salle s'avère indispensable (classe de 9<sup>e</sup> année, fin de collège). Le temps disponible a été mis à profit afin de réfléchir au type de construction envisagée. En effet, la construction en banco actuelle vieillit vite et mal, même si le banco est recouvert de ciment. Des travaux de réhabilitation s'avèrent nécessaires tous les 3 ans.

Pour la construction de la salle supplémentaire, le banco sera donc abandonné au profit du béton et agglos.

Les salles actuellement en banco seront reconstruites en « dur » en fonction des besoins. Les 1000€ obtenus par Eric Levesque auprès de GEMALTO, leader mondial de la sécurité numérique (<http://www.gemalto.com/france/digitalsecurity/index.html>) sont d'ores et déjà affectés à ce projet.

#### Construction de toilettes pour Sigi Ja :

Ce projet n'a pas été réalisé en 2008, du fait d'une étude incomplète. Le projet présenté ne comportait aucune arrivée d'eau pour évacuation et lavage des mains. Un autre projet est en cours d'étude.

#### Construction de l'école Joseph Ki-Zerbo :

Ce projet a été achevé en un temps record. Il a été entièrement financé par les dons de particuliers et la participation financière de la Fondation Cécile Barbier de la Serre, la Fondation d'entreprise Air France, et la Fondation d'entreprise Veolia Environnement.

Le chantier a été ouvert en octobre 2007. Dès le début de l'année 2008, l'association prit à nouveau contact avec ses partenaires. Les travaux de construction du rez-de-chaussée en cours, l'objectif est maintenant d'aller au terme des travaux sans interrompre le chantier. Une demande de subvention est donc déposée auprès des Fondations ayant soutenu la 1<sup>e</sup> phase du projet.

Entre-temps, le budget de l'opération a été réévalué, du fait de l'ajout d'éléments non pris en compte à l'origine mais qui se sont révélés indispensables, comme par exemple la création d'une infirmerie, d'un escalier de secours, ainsi que l'équipement complet des 11 salles de classe en mobilier scolaire (tables et bancs).

Par ailleurs, l'association a pris la décision de financer les frais de raccordement au réseau eau et électricité d'EDM (Energie du Mali).

Finalement, le montant total du projet s'élèvera à 128.572,29 €.

L'école a été ouverte pour la rentrée scolaire en octobre 2008. Elle a officiellement été inaugurée le 02 novembre 2008 en présence de très nombreuses personnalités officielles (Son Excellence l'Ambassadeur du Burkina-Faso, Monsieur le Gouverneur du District de Bamako, Madame la Directrice de l'Académie d'Enseignement de Bamako Rive Gauche, Monsieur le Directeur du Centre d'Animation Pédagogique de Sébénikoro, Monsieur le Maire de la commune IV, Monsieur le Chef de quartier de Djicoroni-Para), des enseignants, des parents d'élèves, de tous les élèves, d'une représentante de chacune des Fondations partenaires, du chanteur Tiken Jah Fakoly et de la plupart des membres de l'équipage du vol Air France en escale à Bamako ce jour.

Il est rappelé les points clés de la convention signée par l'école Joseph Ki-Zerbo et Jamais ABOU de souffle :

- 4.2 Dans le cadre de l'exploitation de l'Ecole, le Bénéficiaire s'engage à accueillir gracieusement pendant toute sa scolarité tout enfant du quartier Djicoroni Para en situation difficile et dont les parents ou le représentant en feraient la demande, jusqu'à concurrence de 20% de l'effectif total de l'Ecole.
- 4.3 Dans le cadre de l'exploitation de l'Ecole, le Bénéficiaire s'engage à affecter les bénéfices dégagés par l'Ecole Joseph Ki-Zerbo à l'entretien des locaux, ainsi qu'à l'investissement en outils pouvant rendre l'apprentissage plus attrayant et les résultats scolaires plus probants.
- 4.4 A ce titre, le Bénéficiaire s'engage à fournir trimestriellement un point financier sur l'exploitation de l'Ecole, ainsi qu'un bilan financier complet certifié par un expert-comptable au terme de chaque année scolaire. L'embauche de personnels ainsi que l'évolution des salaires des personnels de l'Ecole feront l'objet d'une information à l'Association avec un préavis de 3 mois (trois mois). L'accord de l'Association est obligatoire sur ces deux derniers points, afin de s'assurer que tous les engagements pris par le Bénéficiaire vis à vis de l'Association puissent être tenus.

## 2. Rapport sur la gestion et situation financière de l'association : année 2008.

Un point particulier est fait sur le financement de la construction de l'école Joseph Ki-Zerbo. Le financement a été obtenu de la façon suivante :

• Fondation Cécile Barbier de la Serre	30.000 €
• Fondation d'entreprise Air France	46.000 €
• Fondation d'entreprise Veolia Environnement	18.000 €
• Particuliers	34.572 €

Le Président remercie les membres de Jamais ABOU de souffle, les donateurs et les Fondations pour leur soutien à ce projet.

### Financements 2008, hors Fondations et entreprises :

- Cotisations
- Dons
- Parrainage de la scolarité
- Opération « 1 banc = 2 élèves »
- Opération « Kilomètres de soleil », à l'initiative de l'école Sainte-Marie à Saint André de Cubzac (33).
- Les Anciens Elèves de Saint Clément grâce à l'intervention de Jean-Charles Barrois
- Concert des NAC, organisé par Marie-Alix Rosolek et Pascale Schmitt.

Le Président remercie à cette occasion le groupe NAC pour avoir proposé d'offrir la recette de leur concert à l'association, ainsi que Isabelle Catalan et Patrick Klein pour le prêt de la salle de concert, l'envoi des invitations, ainsi que toute la logistique et l'organisation le jour du concert. Le bénéfice de ce concert s'élève à 1058 €.

### Financements 2008, entreprises.

- GEMALTO
  - Leader mondial de la sécurité numérique
  - Une subvention de 1000 € a été accordée à l'association dans le cadre du Projet « Your World 2008 », grâce à l'action d'Eric Levesque.
- SOTITEL DE L'AMITIE, BAMAKO (hôtel repris par le groupe libyen LAICO au cours de l'année 2008)
  - Urne servant de tirelire mise en place à la réception de l'hôtel de l'Amitié
  - Partagée avec l'association M.A.LI, association fournissant des repas aux enfants dans plusieurs écoles de la région de Bamako
  - La relève de l'urne au bénéfice de Jamais ABOU de souffle a apporté l'équivalent de 199,53€, affectés au parrainage de la scolarité des enfants de l'école Sigi Ja.
  - Compte tenu des besoins de l'association M.A.LI, elle sera dorénavant seule bénéficiaire de cette opération.

## 3. Rapport des vérificateurs aux comptes

Ce rapport est présenté par deux membres de l'association ne faisant pas partie du comité de direction, et élus lors de l'AG 2008 : Aurélie Bauer et Jean-Charles Barrois.

Le rapport des vérificateurs est annexé à la fin de ce compte-rendu.

## 4. Quitus donné au comité de direction pour sa gestion

Résolution: les membres de l'association donnent quitus au comité de direction pour sa gestion. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **5. Approbation des comptes de l'exercice 2008**

Voir tableau en annexe.

Résolution: les membres de l'association approuvent les comptes de l'exercice 2007.  
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **6. Elections du Bureau**

Il n'y a pas d'élection cette année, le Bureau ayant été renouvelé en 2008 pour une période de 2 ans.

## **7. Projets 2009**

- parrainage de la scolarité pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres 2008-2009, et le 1<sup>er</sup> trimestre 2009-2010.
- équipement de la salle informatique de l'école Joseph Ki-Zerbo.
- construction d'une salle de classe « en dur » pour l'école Sigi Ja.
- construction de toilettes pour l'école Sigi Ja.

## **8. Vote du budget 2009**

Le budget 2009 tient compte des opérations du paragraphe 7.

Voir budget 2009 en annexe.

La Fondation Cécile Barbier de la Serre a été sollicitée pour le financement des projets 2009. Les membres de cette Fondation se réuniront le 31 mars 2009.

Résolution: les membres de l'association approuvent le budget 2009, incluant la poursuite du parrainage de la scolarité d'enfants défavorisés, la construction d'une salle de classe (9<sup>e</sup> année) pour Sigi Ja, la construction de toilettes pour Sigi Ja, ainsi que l'équipement de la salle informatique de l'école Joseph Ki-Zerbo, selon le budget en annexe.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **9. Election à la fonction de vérificateurs aux comptes.**

Selon l'article 20 des statuts de l'association, les comptes tenus par le trésorier sont vérifiés annuellement par les vérificateurs aux comptes qui doivent présenter lors de l'assemblée générale ordinaire leurs rapports écrits sur leurs opérations de vérification. Ils sont élus pour 1 an par l'assemblée générale ordinaire. Ils sont rééligibles. Leur nombre est de deux.

Présentent leurs candidatures à cette fonction : Aurélie Bauer, Jean-Charles Barrois.

Résolution: Aurélie Bauer et Jean-Charles Barrois sont élus à la fonction de vérificateurs aux comptes.  
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président remercie Aurélie et Jean-Charles d'accepter à nouveau la charge de cette fonction.

## **10. Divers.**

- Jumelage entre écoles :

Eric Levesque fait le point sur le jumelage entre une école proche de son lieu de résidence et l'école du Pédagogue, à Bamako, jumelage mis en place par Eric et sa famille lors de leur séjour à Bamako en 2008. De nombreuses difficultés freinent le déploiement de ce jumelage, dont en particulier les difficultés d'acheminement du courrier. Ces mêmes difficultés sont rencontrées à Sigi Ja, et à Ki-Zerbo dans une moindre mesure (Valérie Renaud, chef de cabine

à Air France, en charge du jumelage de cette école, a la possibilité de s'y rendre presque chaque mois dans le cadre de ses vols).

- Lycée en pays mandingue :  
Une réflexion débute sur l'opportunité de financer la construction d'un lycée en pays mandingue (40 km au sud-ouest de Bamako). En effet, il semble que de nombreux élèves cessent leur scolarité après le collège du fait de l'éloignement du lycée le plus proche (Bamako). Un terrain serait offert par une municipalité, et les professeurs seront des membres de l'Education nationale.
- Moustapha Dembelé :  
Moustapha est le délégué local de l'association depuis sa création en 2006. Sans son aide, le suivi des actions de l'association serait rendu beaucoup plus difficile.  
Moustapha s'occupe régulièrement du suivi du parrainage de la scolarité d'enfants défavorisés. Il s'est également énormément investi afin de suivre le chantier de la construction de l'école, se rendant chaque jour sur place.  
Par conséquent, le temps passé au bénéfice de l'association s'est fait au détriment de son activité de guide touristique, d'où une évidente perte de revenus.  
Par ailleurs, Moustapha accueille Abou chez lui depuis novembre 2008, Abou étant maintenant scolarisé à l'école Ki-Zerbo. Ceci lui occasionne donc des frais supplémentaires.  
Compte tenu de tous ses éléments, les membres de l'association approuvent la mise en place d'un salaire afin de rémunérer Moustapha pour le temps passé pour l'association. Ceci sera discuté par les membres du Bureau lors d'une toute prochaine réunion, avec une mise en place prévue pour avril 2009. Le Bureau rendra compte de sa décision.
- Projets de concerts :  
Marie-Alix Rosolek envisage l'organisation d'un concert avec la chorale à laquelle elle participe. En première partie, sa fille Nathalie se propose de présenter une pièce de théâtre avec la troupe dont elle fait partie.
- Tiken Jah Fakoly :  
Le « roi du reggae africain » était présent à l'inauguration de l'école Joseph Ki-Zerbo.  
Il organise actuellement une tournée africaine « Un concert, Une école », et offre la recette de chaque concert afin de financer la construction d'une école dans chacun des pays de sa tournée.  
Un rapprochement est envisagé entre Tiken Jah et l'association, et pourquoi pas l'organisation d'événements communs.

L'ordre du jour étant épuisé, et l'assemblée n'ayant plus de question ni de remarque à formuler, la séance est levée à 19h00.

Rendez-vous dans un an !



Pascale Schmitt  
Secrétaire

**Vérification des comptes Association Jamais ABOU de Souffle**  
**28 Février 2009**  
**Par Aurélie BAUER et Jean Charles BARROIS**

**La vérification des comptes de l'association « JAMAISABOUEDESOUFFLE » a été effectuée par sondage et particulièrement sur les postes les plus importants.  
Ces sondages ont porté sur 5 opérations selon détail ci-dessous :**

✚ **17/03/08 Virement de 8 000 €**

Virement du compte chèque BPLC n° 03519122612

*(Somme débitée sur relevé de compte n°2)*

Vers le compte épargne BPLC n°03555122617

*(Somme créditée sur relevé de compte n°2).*

Opération n°0292912, créditée sur le livret opération n°1550330

✚ **11/08/08 Avance personnelle Philippe Schmitt de 5 000 €**

Virement du compte BPLC de Philippe Schmitt

Vers le compte chèque de l'association BPLC n° 03519122612.

Relevé n°7, opération AA0711

Le 8/09/08, récupération de l'avance de trésorerie,

Du compte chèque de l'association BPLC n° 03519122612

Vers le compte de Philippe Schmitt.

Virement effectué en 3 fois (2 000 € + 2 000 € + 1 000 €).

Relevé n°8, opérations 0421014, 0421075, 0421077.

✚ **30/07/08 Virement de 18 595 €**

Transfert depuis le compte chèque BPLC de l'association

Vers le compte de la Banque Malienne de solidarité de l'école Ki Zerbo de Bamako,

Référence D01020100100715201018654

D'une valeur de 12 187 681 francs CFA

Correspondant à 18574,03€ (petite diversité habituelle lors des transferts).

Opération 8350BANCSATT10235

Ce virement concernant le chantier de la construction l'école Ki Zerbo

**Et regroupe les divers paiements suivants :**

▪ **10 235 €**

*Facture de l'entreprise ETRAF à Hamdallaye pour un montant de 6 652 750 francs CFA.*

▪ **6 096 €**

*Acompte sur facture du 4/08/08 de la Menuiserie « Les Forges de Kouraba » concernant fabrication de bancs d'école*

▪ **656 €**

*Facture de la société Energie du Mali SA en date du 5/08/08 concernant le branchement de l'électricité de l'école Ki Zerbo, reçu 01.555608.024.*

▪ **175 €**

*Facture de la société DIARRA DECOR de Djicoroni Para du 7/08/08 concernant des travaux de peinture*

▪ **1 433 €**

*Solde lors du versement après le règlement des différentes factures.*

↓ **12/08/08 Virement de 30 019 €**

Bénéficiaire Ecole Ki Zerbo concernant le paiement des factures suivantes :

▪ **ETRAF : 19 750 €**

*Facture du 1/11/08, correspondant au 9ème versement de 12 837 500 Fcs CFA soit 19564€ (petite diversité habituelle lors des transferts).*

▪ **Menuiserie : « Les Forges de Kouraba » 10 248,90 €**

*Solde du paiement de la facture des bancs.*

*Facture des Forges de Kouraba de 16 377,90 € pour laquelle avait déjà été versé la somme de 6 096 € soit une valeur de 16 344€ – 6 096€ = 10 248,90€*

▪ **Energie du Mali : 1 452,88 €**

*Raccordement en Eau, reçu 01558073.024 pour un montant de 953336 Fcs CFA soit 1 452,88 €*

Ces factures font un total de **31 451,18 €** auxquels on déduit l'avance antérieure de **1 433 €**

↓ **Concert des NAC : 1 058,48€**

Versement le 6/10/08 :

Remise au guichet n°AA02028 de la somme de 651,48€ en espèce

Remise de chèque n°0995990 pour un montant de 192€

Remise de chèque n°0995084 pour un montant de 140€

Remise de chèque n°0995974 pour un montant de 75€

Soit un total de 1058,48€

### **En Conclusion**

Nous soussignés, Aurélie BAUER et Jean Charles BARROIS, commissaires aux comptes mandatés lors de la dernière Assemblée Générale, avons procédé à l'examen des comptes de ladite association. Nous avons pu librement accéder aux documents et obtenir les précisions qui nous semblaient utiles dans l'exercice de notre contrôle.

Nous avons pu apprécier la bonne tenue de la comptabilité, tant au niveau des recettes que des dépenses. Les engagements de l'association vis-à-vis des écoles, sur la base de conventions clairement établies pour l'attribution des allocations financières ont été respectés et validés par des photos attestant la réalité des travaux entrepris.

Ce ci étant dit, nous confirmons donc l'exactitude des écritures comptables et remercions le trésorier pour la bonne tenue de ses comptes.

Pour valoir ce que de droit !

**Fait à METZ, le 28 février 2009**

**Aurélie BAUER**



**Jean Charles BARROIS**



RECETTES REALISEES		DEPENSES ENGAGEES	
Intérêts compte épargne	1 078,07	Frais administratifs (1)	256,73
Cotisations membres	840,00		
Dons particuliers	10 069,53	Achat fournitures scolaires et manuels	0,00
Parrainage scolarité	1 206,00		
Dons Entreprises et Fondations	45 000,00	Scolarité 34 enfants (2007/08 trimestre 2)	289,36
Fondation Cécile Barbier de La Serre	20 000,00	Scolarité 34 enfants (2007/08 trimestre 3)	300,00
Bénéfice manifestations	1 582,42	Scolarité 33 enfants (2008/09 trimestre 1)	300,00
Prise en charge frais administratifs (1)	256,73		
		Ecole Joseph Ki-Zerbo	
		Bâtiment	85 525,00
		Mobilier scolaire	14 912,00
		EDM	2 109,00
SOUS-TOTAL RECETTES 2008	80 032,75		
		Ecole Sigi Ja	
REPORT SOLDE PRECEDENT			
Solde au 31/12/2007	30 041,19		
TOTAL CREDIT	110 073,94	TOTAL DEBIT	103 692,09

SOLDE AU 31/12/2008	6 381,85
---------------------	----------

(1) les frais administratifs sont pris intégralement en charge par les membres fondateurs sous forme d'un don affecté

Rq: Aucun frais de transport Paris-Bamako et d'hébergement n'apparaissent dans les comptes, ceux-ci étant supportés par les membres et non soumis à remboursement.

RECETTES REALISEES		DEPENSES ENGAGEES	
Intérêts compte épargne	601,97	Frais administratifs (1)	500,00
Cotisations membres	660,00		
Dons particuliers	4 600,00	Achat fournitures scolaires et manuels	0,00
Parrainage scolarité	900,00		
Dons Entreprises et Fondations	0,00	Scolarité 34 enfants (2008/09 trimestre 2)	380,00
Fondation Cécile Barbier de La Serre	10 000,00	Scolarité 34 enfants (2008/09 trimestre 3)	380,00
Bénéfice manifestations	200,00	Scolarité 33 enfants (2009/10 trimestre 1)	380,00
Prise en charge frais administratifs (1)	500,00		
		Ecole Joseph Ki-Zerbo	
		Equipement salle informatique	11 500,00
<b>SOUS-TOTAL RECETTES 2009</b>	<b>17 461,97</b>		
		Ecole Sigi Ja	
		Démontage/transport/remontage 49 bancs	187,00
<b>REPORT SOLDE PRECEDENT</b>		Construction salle de classe	6 000,00
		Construction toilettes	4 500,00
Solde au 31/12/2008	6 381,85		
<b>TOTAL CREDIT</b>	<b>23 843,82</b>	<b>TOTAL DEBIT</b>	<b>23 827,00</b>

<b>SOLDE AU 31/12/2009</b>	<b>16,82</b>
----------------------------	--------------

(1) les frais administratifs sont pris intégralement en charge par les membres fondateurs sous forme d'un don affecté

Rq: Aucun frais de transport Paris-Bamako et d'hébergement n'apparaissent dans les comptes, ceux-ci étant supportés par les membres et non soumis à remboursement.

